



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LE DIRECTEUR
INTERMINISTÉRIEL A L'ORIENTATION
DU 24 OCTOBRE 2008

Etaient présents :

Pour la délégation interministérielle : Bernard St Girons – André

Pour le SIEN : Yvette Destot - SGA – Evelyne Roques - BN

L'entretien s'est déroulé dans un climat d'échange et d'écoute attentifs où nos interlocuteurs se sont montrés intéressés par le point de vue des inspecteurs.

En préambule le SIEN a évoqué l'état d'avancement des discussions avec le ministère dans le cadre du protocole signé le 12 juin 2008 et souligné que le ministre s'est déclaré en attente des décisions qui seraient prises concernant la **construction du service public de l'orientation**, pour travailler à la définition des missions des IEN/IO

En conséquence, le SIEN a ensuite interrogé le délégué sur **ses réflexions et ses projets de propositions au ministre de l'éducation.**

L'actualité récente nous a conduits notamment à aborder les questions :

- de la réforme du lycée et de la place qui y est réservée pour l'accompagnement du processus d'orientation ; du rôle attendu des professeurs
- de la réforme de la voie professionnelle et des projets de décret afférents ; de ses conséquences sur l'orientation
- du devenir du recrutement et de la formation des conseillers d'orientation psychologues.

Bernard St Girons nous a précisé en préalable que les réponses qu'il pouvait nous apporter participaient d'une réflexion qui serait soumise aux ministres concernés.

Après nous avoir rappelé que traiter de la question de l'orientation c'est résoudre une équation à multiples variables qui intègrent des enjeux sociaux et économiques forts, il a recentré à notre attention son propos sur les professionnels de l'orientation

Le recrutement et la formation des COPS

Devant notre inquiétude face à l'absence d'une maquette de concours pour les conseillers d'orientation psychologues dont nous craignons qu'elle soit un mauvais signe, il nous répond que la priorité était de permettre aux universités de travailler sur les masters enseignants, conformément aux engagements de Valérie Pécresse et ceux de la campagne de Nicolas Sarkozy.

De plus, il indique que la maquette du recrutement des **professionnels de l'orientation** ne peut être finalisée avant les conclusions concernant le service public de l'orientation, attendues pour la fin de l'année civile ou le début 2009. Il souligne que la question de l'actuel DECOP pose problème - diplôme d'état qui relève de la santé et du social et qui recouvre l'idée d'une formation de deux ans - avec une entrée titulaire de droit ensuite à l'Education nationale. Il confirme qu'en effet le recrutement se resserre, et que le ministre n'ouvrira pas de nouvelles campagnes de recrutement tant qu'il n'y aura pas un consensus qui émergera sur les conditions d'exercices des COP.

Il affirme que :

- Un débat est à engager sur la diversification du recrutement et le « toilettage » de la formation.
- La question du pilotage des services et des personnels est essentielle également ; et qu'ils doivent rendre compte de leurs résultats au regard d'indicateurs clairs

En conclusion Bernard St Girons nous indique qu'il fera au ministre les préconisations suivantes :

A propos des COP et des services :

- « le lieu géométrique, mais non exclusif de l'orientation c'est l'EPL (ou l'université) qui doit avoir un projet intégré à cet égard et pas uniquement formel, les professeurs doivent prendre en charge cette question (voir projet du lycée, circulaire du 17 juillet ...) . Les conseillers d'orientation doivent être plus fortement implantés (**pas tous, mais plus...**) dans les EPL, pour concourir en tant qu'experts, participer à la formation des professeurs, traiter des situations individuelles là où la qualification psychologique prend toute sa place et notamment identifier avec les professeurs les élèves qui risquent de décrocher. »

- « il y a des lieux à aménager hors des EPL, avec des conseillers, car des jeunes sont sortis de l'école, d'autres ne sont pas dans le circuit scolaire ; ces lieux là devraient être multi guichets (le modèle cité des métiers, des maisons de l'emploi sont des référents cités par B.St G) ; pas des guichets uniques, des multi guichets, pour améliorer la visibilité et le service pour les usagers...

...Le propos n'est pas de faire disparaître les COP mais de les utiliser à bon escient, oui un lieu externe est utile aux familles. ».

- « il faut décliner cette organisation à différents niveaux territoriaux. Le sujet n'est pas aujourd'hui du transfert des CIO aux régions ; d'ailleurs elles ne le revendiquent pas unanimement. Il n'est pas question qu'ils deviennent des « EPRO » ; l'actualité est aux multi guichets. »

- « ce maillage suppose que l'Etat définisse très clairement sa politique en terme d'orientation (prévention des ruptures, sorties sans qualification, échec à l'université, orientation tout au long de la vie ...) et qu'il ait les moyens de piloter l'ensemble en terme d'organisation. Les pilotes de l'orientation ne sont pas assez consolidés ... Une politique de l'orientation ne peut être la seule affaire de l'Education Nationale. »

A propos des inspecteurs et du rôle de l'état

- « l'inspecteur a vocation à s'assurer de la manière dont le conseiller travaille dans l'Etablissement ou à l'extérieur (dans les plates formes multi guichet qui pourraient être dirigées par tantôt un DCIO tantôt un *cadre d'une autre institution* ? Si des personnels autres interviennent sur les plates formes (documentalistes, ...), les inspecteurs auront vocation à les évaluer.

- « si l'Etat est en responsabilité de pilotage, il doit avoir une vision de l'avenir et se doter des outils de prospective utiles et partager cette vision aux différentes échelles territoriales et agir sur l'offre de formation en intégrant les réflexions qui remontent de l'analyse de l'orientation dans toutes ses acceptions ; l'Etat doit mettre de la cohérence dans l'offre de formation. »

L'Etat doit intervenir à bon escient : définir des objectifs stratégiques, s'assurer de la cohérence des mises en œuvre et évaluer »

En guise de remarques

*NB : Le délégué n'a pas prononcé le mot de conseillers d'orientation **psychologues**.*

Imaginons un scénario jusqu'au boutiste :

a) On n'aboutit à aucun consensus sur les conditions d'exercice des COP

b) La maquette du concours **de CPE** peut correspondre aux attendus exprimés d'une prise en charge en des jeunes susceptibles de décrocher en EPLE, l'accompagnement des élèves pour l'orientation relevant des professeurs (voir le RIME).

c) Les multi guichets incorporent les missions locales avec leurs personnels spécialisés, on y adjoint quelques coordonnateurs MGI puisqu'on y traite plus particulièrement les publics jeunes en difficulté, on reclasse les DCIO à leur direction en détachement. Ils y jouent un rôle clé d'observateurs locaux de **la relation formation emploi**, comme en son temps *les coordonnateurs emploi formation* dans le cadre des anciens programmes jeunes sans qualification (années 90)

d) Les IEN/IO sont détachés dans des agences régionales de service public du pilotage, de l'évaluation et de la prospective

e) les IPR EVS évaluent l'orientation et ses acteurs dans les EPLE

Des scénarios intermédiaires sont imaginables bien sûr... ; changez le point (a) et déclinez le reste ...